

## Charte de Responsabilité Sociétale

Depuis la création de la société, les dirigeants d'Auriga Partners sont soucieux des enjeux de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). C'est dans ce cadre que ces derniers ont initié, défini et porté auprès des collaborateurs et partenaires la charge de responsabilité sociétale.

Auriga Partners, qui gère des fonds financés par plusieurs acteurs largement impliqués dans le développement durable (BPI France, Fonds Européen d'Investissement, etc ...), s'est elle-même, depuis longtemps, souciée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la France et plus largement de la planète. Si elle ne peut seule relever tous les défis actuellement en vigueur, elle se doit d'y contribuer et d'assumer sa part de responsabilité.

Auriga Partners : ses responsabilités économique, sociétale et environnementale

## **Economique**

Depuis 1998, Auriga Partners finance des jeunes sociétés possédant des technologies innovantes, susceptibles de se développer rapidement, créatrices d'emplois et favorisant le savoir-faire. Auriga Partners accompagne ces sociétés tout au long de leur vie, souvent depuis la création jusqu'à l'introduction en bourse et les premières augmentations de capital sur les marchés ou le M&A.

## Sociétale

La société Auriga Partners apporte son soutien à la croissance des entreprises, cherchant avant tout la création de richesses et d'emplois dans les territoires, en respectant la santé, la sécurité, la qualité de vite au travail et l'épanouissement de personnes ainsi que le dialogue social, porteur de progrès.

## Environnementale

De la même façon, l'appui d'Auriga Partners au développement des entreprises s'inscrit dans une perspective de respect de l'environnement, d'utilisation durable des ressources naturelles et e maîtrise des impacts environnementaux des activités.

La société Auriga Partners attache la plus grande importance à la mise en place et au fonctionnement effectif de modalités de gouvernance structurées, éthiques, transparentes et attentives au respect des intérêts des parties prenantes. Ceci vaut pour elle-même comme pour les entreprises qu'elle soutient.



Une politique de RSE qui met l'accent sur 4 priorités

Auriga Partners, en concertation avec ses parties prenantes, décide de porter une attention plus particulière dans les domaines de responsabilité suivants :

1/ Le développement de l'emploi, et plus particulièrement de l'emploi des jeunes. Le développement de l'emploi constitue l'impact sociétal majeur d'Auriga Partners. L'emploi des jeunes est un enjeu crucial pour l'équilibre des territoires et de la société. Une société dans laquelle les jeunes commencent leur vie professionnelle par un long passage dans le tunnel du chômage ne connaît pas d'équilibre durable.

2/ La lutte contre l'échec scolaire. Parallèlement à ses fonctions de financement des jeunes sociétés et en amont de son soutien à l'emploi, Auriga Partners s'est engagé depuis 2015 dans le soutien contre l'exclusion scolaire en accompagnant un jeune en échec scolaire. Une expérience à renouveler.

3/ La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant la diversité et l'intégration des femmes aux postes de management. L'ouverture, l'efficacité et la transparence des gouvernances ainsi que le dynamisme et la compétence des managements constituent des atouts déterminants pour le développement des entreprises. En interne comme dans les entreprises qu'elle finance, Auriga Partners participe activement à la promotion de ces qualités, notamment en soutenant les démarches visant à favoriser la diversité et l'intégration d'un nombre croissant de femmes.

4/ La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. Le soutien d'Auriga Partners à la mise en œuvre de cette transition se traduit par un encouragement à l'efficacité énergétique des entreprises de l'ensemble des secteurs par des voies financières et extra-financières.

Auriga Partners s'engage à rendre compte

Auriga Partners s'engage à servir l'avenir et à rendre compte de la façon dont elle a atteint cette ambition. Pour cela, elle met en place progressivement les dispositifs nécessaires à la mesure et à l'évaluation de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. Depuis 2012, un reporting ESG annuel est transmis aux sociétés du portefeuille durant toute la durée de détention de la participation<sup>1</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les Sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 5% ne sont pas consultées